

Avant-propos

S'attaquer aux problèmes de santé mentale au sein de la population d'âge actif devient un enjeu essentiel pour les politiques sociales et du marché du travail dans les pays de l'OCDE. C'est une question qui a trop longtemps été négligée, reflétant la honte, les peurs et les tabous qui se rattachent aux troubles mentaux. Les possibilités d'emploi des personnes en mauvaise santé mentale sont faibles, celles qui exercent un emploi rencontrent souvent des difficultés au travail, et les cas d'invalidité pour raison de mauvaise santé mentale sont fréquents et en augmentation. Les pouvoirs publics de l'OCDE prennent de plus en plus conscience que cette situation n'est pas tenable et qu'ils doivent intervenir pour y remédier.

Bien que la mauvaise santé mentale constitue l'un des principaux défis pour les politiques sociales et du marché du travail dans les pays de l'OCDE, on ne sait pas grand-chose des liens entre santé mentale, invalidité et emploi. Dans quelle mesure la mauvaise santé mentale influe-t-elle sur les possibilités d'emploi et la gravité de la maladie joue-t-elle un rôle ? La transformation de l'environnement de travail contribue-t-elle à l'augmentation des cas d'invalidité pour mauvaise santé mentale ? Dans quelle mesure la part croissante de l'invalidité consécutive à une mauvaise santé mentale est-elle la conséquence de la conception des politiques et des systèmes ? Quel est le rôle du système de soins de santé au regard de la situation professionnelle des patients ? Pourquoi les jeunes dans les pays de l'OCDE sont-ils de plus en plus nombreux à être admis au bénéfice de prestations d'invalidité sans avoir jamais travaillé ? Les éléments dont on dispose pour traiter ces questions sont parcellaires ou incomplets ; beaucoup de facteurs importants restent inconnus ou mal compris, et les croyances erronées sont nombreuses.

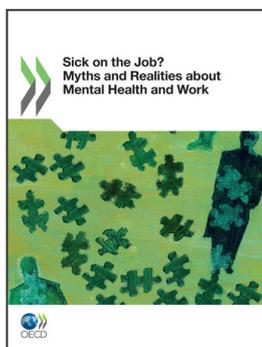
Ce rapport vise à cerner les données manquantes, à enrichir la base de connaissances et ainsi à remettre en question certains mythes, et à donner une vision plus complète des défis stratégiques sous-jacents. C'est le premier rapport d'une série consacrée à la question de la mauvaise santé mentale en lien avec le travail. Les rapports suivants examineront en détail les possibilités d'action dans un certain nombre de pays de l'OCDE, afin d'identifier les bonnes pratiques et les réformes requises. Un rapport final fera la synthèse des principaux enseignements. L'objectif ultime de l'examen Santé mentale et emploi mené par l'OCDE est de déterminer les politiques qui améliorent l'intégration sur le marché du travail des personnes souffrant de maladie mentale, et d'empêcher le stress et la tension au travail qui, faute de mesures correctives, peuvent avoir des effets délétères sur la santé mentale des travailleurs.

Cet examen vient à point nommé car les responsables publics de la zone OCDE s'efforcent de promouvoir la création d'emplois afin de sortir de la « Grande récession », dans un contexte de ressources budgétaires souvent limitées. En tout état de cause, la crise profonde a accru la précarité de l'emploi et la pression sur les travailleurs, risquant d'aggraver la détresse psychologique et renforçant la nécessité d'agir. Les pouvoirs publics devront poursuivre les réformes structurelles en vue de promouvoir un usage efficace de l'offre de main-d'œuvre ; à cet égard, il sera essentiel de veiller à la santé mentale des travailleurs et d'accroître la participation au marché du travail de ceux atteints de troubles mentaux. C'est une condition indispensable pour renforcer la croissance économique et améliorer la cohésion sociale, compte tenu du lien entre santé (mentale), emploi, productivité et pauvreté.

Le rapport se compose de six chapitres. Le chapitre 1 examine des aspects essentiels tenant à la méthodologie et à la mesure, et cerne les principales questions stratégiques à traiter. Le chapitre 2 analyse en détail les liens entre santé mentale et emploi, en mettant l'accent sur la qualité des emplois et les conditions de travail d'une part, et sur la productivité des travailleurs d'autre part. Le chapitre 3 s'intéresse au volet santé, et notamment aux répercussions d'une mauvaise santé mentale sur la capacité de travail et l'efficacité professionnelle, à divers aspects relatifs au traitement et aux défis de plus large portée pour le système de santé mentale. Le chapitre 4 analyse le rôle des systèmes de prestations et des services du marché du travail, en se concentrant sur les tendances concernant les prestations d'invalidité et les facteurs qui déterminent leur octroi. Le chapitre 5 aborde un certain nombre de questions fondamentales relatives à la santé mentale des jeunes, au rôle du système éducatif et au passage de l'adolescence à l'âge adulte, puis au marché du travail. Le chapitre 6 fait la synthèse et formule une conclusion.

Cet examen est le fruit d'une collaboration entre la Division de l'analyse et des politiques de l'emploi et la Division de la politique sociale de la Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE. Ce rapport a été préparé par Veerle Miranda, Christopher Prinz (chef de projet) et Shruti Singh, de l'OCDE, et par Niklas Baer, des Services psychiatriques du Canton de Bâle-Campagne en Suisse. Les données statistiques ont été traitées par Dana Blumin et Maxime Ladaïque. Nous remercions tout particulièrement Anna D'Addio, Sylvie Cimper, Ryo Kambayashi et Liviu Stirbat pour leurs contributions à ce rapport, ainsi que Mark Keese, John Martin et Stefano Scarpetta pour leurs commentaires de grande valeur. Ce rapport contient également des commentaires reçus des pays examinés.

Sauf indication contraire, les résultats présentés et analysés dans ce rapport se rapportent aux dix pays qui ont participé à l'examen : Australie, Autriche, Belgique, Danemark, États-Unis, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse. Le Secrétariat de l'OCDE souhaite remercier les administrations centrales de ces pays d'avoir transmis les données et informations stratégiques qui sous-tendent le rapport. Plus précisément, des données administratives ont été communiquées par le ministère de l'Éducation, de l'Emploi et des Relations au Travail et le ministère des Familles, du Logement, des Services communautaires et des Affaires autochtones d'Australie ; le ministère autrichien du Travail, des Affaires sociales et de la Protection des Consommateurs ; l'Agence belge de l'assurance santé ; l'Agence danoise des pensions ; le ministère néerlandais des Affaires sociales et de l'Emploi ; le ministère norvégien du Travail ; le ministère suédois de la Santé et des Affaires sociales ; l'Office fédéral suisse des assurances sociales ; le ministère britannique du Travail et des Pensions ; et l'Administration américaine de la sécurité sociale. Les données d'enquêtes ont été pour l'essentiel transmises par les offices nationaux des statistiques.



Extrait de :

Sick on the Job?

Myths and Realities about Mental Health and Work

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264124523-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2012), « Avant-propos », dans *Sick on the Job? : Myths and Realities about Mental Health and Work*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264124561-1-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.